

Sommaire

L'interchangeabilité du franc CFA programmée.....	1
Les sous d'un engagement.....	1
Extrémisme violent : Ban Ki-moon appelle à plus d'action préventive pour lutter contre ce fléau.....	2
Le Luxembourg en faveur de la transparence des bénéficiaires effectifs.....	3
Le commissaire aux comptes doit signaler ses soupçons.....	3
Tracfin, la cellule antiblanchiment, voit son activité monter en flèche.....	4

Monnaie - Zone franc

L'interchangeabilité du franc CFA programmée



Deux instituts d'émission du franc CFA, la BCEAO et la BEAC, envisagent l'utilisation indifférente de cette monnaie en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Parmi les questions importantes abordées lors de la réunion semestrielle des ministres des Finances de la zone franc qui vient de se tenir (9 avril) à Yaoundé, il y a celle de l'interchangeabilité du franc CFA.

De quoi s'agit-il ?

Le franc CFA est émis par deux instituts monétaires : la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). Jusqu'à présent, même si son appellation est la même dans les deux zones, les monnaies émises respectivement par l'une et l'autre banque centrale n'ont cours que dans leur zone d'émission. De fait, le franc CFA de la zone franc d'Afrique de l'Ouest n'est pas valable dans celle d'Afrique centrale, et vice versa.

Ce qui est en voie de changement

Si l'on en croit les gouverneurs de la BCEAO et de la BEAC, respectivement Tiemoko Koné et Lucas Abaga Nchama qui en ont donné l'assurance le 9 avril dernier à Yaoundé, la capitale camerounaise, lors de la conférence de presse de clôture de la réunion semestrielle des ministres des Finances de la zone franc, le franc CFA en vigueur dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), à savoir le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Niger, devrait bientôt être librement utilisé dans les six pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), soit le Cameroun, le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale, la Centrafrique et le Tchad.

Ce que les gouverneurs ont dit

« Je ne donnerai pas de date exacte (de l'interchangeabilité effective), mais c'est pour bientôt », a indiqué Lucas Abaga Nchama (BEAC), qui a placé cette démarche dans la logique d'une consolidation de l'intégration des deux régions. « Nous avons beaucoup travaillé sur la question », a renchéri Tiemoko Koné (BCEAO), qui a cependant émis un bémol : « Malheureusement, l'évolution de la conjoncture nous amène à prendre des mesures plus rigoureuses. Les risques

sont devenus beaucoup plus importants du fait de la montée du terrorisme dans ces deux parties de l'Afrique et des risques de blanchiment d'argent ». Cela dit, « bientôt, nous mettrons en place le dispositif », a rassuré Tiemoko Koné.

Les dispositions supplémentaires prises pour sécuriser l'interchangeabilité

Chantier majeur des deux banques centrales pour éviter que l'interchangeabilité à l'intérieur de la zone franc Afrique (UEMOA + CEMAC) n'ait une faille à même de permettre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent : l'interconnexion des systèmes de paiement des deux régions. 3/04/2016 [SOURCE](#)

Débat- Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest: Les sous d'un engagement

Des sources de financement et des solutions au terrorisme en Afrique de l'Ouest ont été disséquées par des spécialistes de la question à l'occasion d'un panel du Réseau des jeunes pour la promotion des droits de l'Homme.

C'est connu de tous : les mouvements terroristes détiennent un trésor de guerre. D'où provient cet argent qui leur permet de financer leurs opérations ? Woré Ndiaye, spécialiste de la question, a répondu à cette interrogation à l'occasion d'un panel organisé par le Réseau des jeunes pour la promotion de droits de l'Homme (Rjpdh), en partenariat avec la Fondation Friedrich Naumann dans le cadre des Mardis libéraux de cette Fondation. Développant le sous-thème : « Financement du terroriste en Afrique de l'Ouest », Woré Ndiaye a cité le commerce, le trafic d'armes, d'humains, le trafic sur des cartes de crédit, de drogue, la contrebande, la cybercriminalité, la

création de compagnies fictives, le financement des mosquées, le commerce des véhicules d'occasion, et les contributions des gens qui croient à l'idéologie djihadiste.

Le financement peut se faire par des contributions de petites sommes, la mendicité pour lever des fonds», a signalé Mme Ndiaye Mais, fait-elle savoir, il y a une source de financement dont on ne parle pas souvent, à savoir les alliances entre activistes. «C'était le cas lorsque Al Tourabi (ex-leader politique soudanais) a donné en mariage sa sœur à Ben Laden, ce qui est une sorte de coalition qui entraîne le financement du terrorisme», confie-t-elle. Cette forme de financement ainsi que bien d'autres sont courantes en Afrique de l'Ouest, selon la spécialiste, surtout dans les zones très proches du Sénégal. «On a tendance à sous-estimer ces pratiques, tenter d'affirmer que cela n'existe pas ici. C'est pareil lorsqu'on parle de financement à travers l'immobilier, ce sont des pratiques très notées dans le financement du terrorisme à travers le monde et en Afrique de l'Ouest», explique-t-elle.

Pour faire face au terrorisme, Woré Ndiaye préconise une coalition des Etats. «Se tendre la main, partager des informations, impliquer les populations dans les processus, la Société civile», dit-elle. Elle déplore que lorsque qu'il s'agit de lutte contre le terrorisme, l'on laisse le travail aux Forces de l'ordre et aux Etats alors que tel ne devait pas être le cas.

Pour elle, le Sénégal doit faire partie des G5 du Sahel pour résoudre le terrorisme dans la sous-région. «On est en train de faire le lobbying car le Sénégal est un pays stratégique non seulement dans la zone mais également en Afrique et à travers le monde, c'est un pays diplomatique, connu et respecté, en témoigne sa présence au Conseil de sécurité», développe la spécialiste qui trouve aussi importante l'implication du pays dans l'Oci et dans plusieurs réseaux. Pour le professeur Bakary Sambe, les solutions militaires sont certes nécessaires mais ne peuvent pas régler le

problème du terrorisme. Les exemples de l'Afghanistan avec la présence des forces américaines depuis des années, du Nord Mali, de l'Iraq où la situation s'est empirée avec la naissance du Daesh, montrent les limites de l'intervention militaire. Il pense qu'il est temps d'explorer d'autres voies de sortie de crise qui peuvent être la déradicalisation, des désertions des mouvements afin de réintégrer les combattants. «Il faut penser à des stratégies, inclusives, globales et régionales», prône Bakary Sambe.

Il affirme que la menace est réelle au Sénégal, sinon, l'Etat n'aurait pas communiqué et pris des mesures sécuritaires comme il le fait depuis quelque temps. «Par la grâce de Dieu, le Sénégal est resté cet îlot de stabilité dans cet océan d'instabilité qu'est la région ouest africaine», se félicite le professeur confiant que le secret de cette stabilité se trouve dans le modèle démocratique et sur le plan religieux par le rôle fondamental joué par les guides confrériques grâce à qui, «l'islam n'a jamais été un facteur destructurant de la société mais plutôt un facteur de cohésion sociale». «Ce patrimoine est précieux et certains essaient de le menacer en prônant des idéologies importées pour essayer de les imposer.

Il faudrait que la société, le monde éducatif et l'Etat prennent toutes les dispositions pour que ce modèle sénégalais, qui a assuré cette sécurité, soit préservé à tout prix», invite-t-il. Cependant, prévient-il, «ces confréries doivent prendre en charge la forte demande spirituelle d'une jeunesse connectée au monde entier, qui lorsqu'elle ne trouve pas des éléments de satisfaction dans ce socle spirituel, serait tenté à chercher ailleurs». 14 April 2016

[SOURCE](#)

Extrémisme violent : Ban Ki-moon appelle à plus d'action préventive pour lutter contre ce fléau



A l'occasion d'un débat du Conseil de sécurité de l'ONU sur l'extrémisme violent, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a appelé jeudi 14 avril 2016 les Etats à agir plus en amont afin de prévenir la radicalisation des jeunes issus de communautés marginalisées.

« Nous savons que l'extrémisme violent fleurit lorsque les groupes sont marginalisés, l'espace politique se rétrécit, les droits humains sont violés et les individus privés de perspectives et de sens dans leur vie », a déclaré M. Ban, insistant sur la nécessité de lutter contre cette menace pour la sécurité mondiale par des actions de prévention, et pas uniquement par des mesures antiterroristes.

A ce titre, son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, dévoilé plus tôt cette année, demande à chaque pays d'élaborer un plan national axé sur les besoins de communautés spécifiques et sur la prévention des conflits, a-t-il appelé.

« Ce plan appelle également à résoudre les conflits de longue date, afin de donner de l'espoir à ceux qui subissent une oppression durable et d'éradiquer les facteurs d'apparition de l'extrémisme violent et du terrorisme », a déclaré M. Ban.

Une telle approche devrait permettre de lutter plus efficacement contre la menace représentée par les groupes terroristes, a dit le chef de l'ONU, soulignant que ces derniers recrutent souvent « des jeunes marginalisés, y compris des femmes et

des filles, via des stratégies axées sur Internet et les médias sociaux ».

Un groupe terroriste tel que Daech a été en mesure de recruter de cette façon 30.000 combattants terroristes étrangers en Syrie et en Iraq, a-t-il rappelé.

Pour lutter contre cette « radicalisation en ligne », le chef de l'ONU a appelé les Etats à identifier des solutions globales et régionales qui impliquent les gouvernements, les entreprises privées et la société civile.

« Les Etats membres doivent prendre des mesures plus concrètes pour mettre fin au financement [du terrorisme] par le trafic de pétrole et de gaz, le commerce illicite des biens culturels, les enlèvements contre rançon et les dons venus de l'étranger », a aussi ajouté le Secrétaire général, tout en insistant sur la nécessité de respecter les droits de l'homme à chaque étape de la lutte contre ce fléau. 15 avril 2016. [SOURCE](#)

Le Luxembourg en faveur de la transparence des bénéficiaires effectifs



Lors de leur réunion dans le cadre de la session de printemps du FMI à Washington les 14 et 15 avril 2016, les pays du G20 ont réaffirmé leur engagement en faveur de la transparence financière. Dans leur communiqué, ils ont souligné la nécessité que les mêmes standards s'appliquent à tous, en particulier en ce qui concerne la transparence relative aux bénéficiaires effectifs des personnes morales et des arrangements juridiques. Le G20 a rappelé qu'il n'est pas acceptable que de telles structures soient utilisées à des fins

illégalles, notamment pour faciliter la corruption, la fraude fiscale, le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux. Dans ce contexte, le G20 a invité le Groupe d'action financière (Gafi) et le Forum mondial de l'OCDE à préparer des propositions concrètes pour octobre 2016.

Le gouvernement luxembourgeois partage pleinement ces objectifs et accueille favorablement l'engagement du G20 en faveur du «level playing field». En particulier, la définition de règles communes relatives à la transparence au niveau des bénéficiaires effectifs sera une étape décisive dans la lutte contre la fraude fiscale, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau mondial.

L'engagement du Luxembourg en faveur de la transparence est pleinement reconnu par la communauté internationale. Le Luxembourg a non seulement été classé comme «largement conforme» par le Gafi et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, mais vient également d'être proposé comme membre du comité de pilotage du Forum mondial. 19 Avril 2016 [SOURCE](#)

Le commissaire aux comptes doit signaler ses soupçons

Connaissez-vous Tracfin ? Comme Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins. Rattaché à Bercy, ce service a pour mission, comme son nom l'indique, de lutter contre les circuits financiers clandestins et le financement du terrorisme. Et il peut compter dans sa croisade sur des alliés de poids. Les banques, avocats, notaires, experts-comptables et commissaires aux comptes notamment, qui sont « invités » par le Code monétaire et financier à collaborer. Les commissaires aux comptes doivent ainsi déclarer à Tracfin les sommes ou opérations dont ils « savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner

qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme », y compris, à certaines conditions, les cas de fraude fiscale.

Quand un soupçon apparaît-il ?

Pas simple pour le commissaire aux comptes de savoir quand naît le soupçon qu'il a l'obligation de déclarer. D'autant qu'il n'existe pas dans les textes de définition de cette notion de soupçon. En pratique, le professionnel, qui est tenu de respecter une obligation de vigilance vis-à-vis de ses clients, doit réagir lorsqu'il est pris d'un doute face à une opération. Il doit alors procéder à des investigations susceptibles de lui permettre de lever ce doute. Et s'il n'y parvient pas, il doit transmettre à Tracfin une déclaration de soupçon.

Comment déclarer ses soupçons ?

C'est le commissaire aux comptes en charge du client objet des soupçons qui doit faire la déclaration. Et si cette déclaration peut être orale, ce professionnel a tout intérêt à la formaliser par écrit sur un formulaire spécifique ou via la plateforme Internet dédiée Ermes, ou encore sur le site www.tracfin.finances.gouv.fr.

Point important, cette déclaration est confidentielle. Il est interdit à quiconque, au premier chef à Tracfin, de la porter à la connaissance du client ou de toute autre personne.

Déclaration de soupçon ou révélation de faits délictueux ?

Dans les faits, il n'est pas rare que le commissaire aux comptes, devant un fait délictueux ou potentiellement délictueux, hésite entre l'obligation de révéler au procureur de la République le fait délictueux ou la déclaration de ses soupçons à Tracfin. En réalité, deux cas de figure peuvent se présenter. Premier cas, l'opération de fraude ou de blanchiment est délictueuse.

Le commissaire aux comptes doit alors s'acquitter des deux obligations. Deuxième cas, il n'est pas certain que l'opération de fraude ou de blanchiment constitue un délit. Il doit alors déclarer ses soupçons à Tracfin. Et si par la suite il s'avère qu'elle est bien constitutive d'un délit, il devra, pour les mêmes faits, le révéler au procureur de la République. Sur le terrain, ce rôle d'auxiliaire de Tracfin est loin de faire l'unanimité. Pour Didier-Yves Racapé, président des commissaires aux comptes de Paris en 2013 et 2014, « l'obligation à l'égard de Tracfin a été difficile à intégrer pour la profession, car la déclaration de soupçon a un sens beaucoup plus ténu que la révélation des faits délictueux. Et surtout, nous sommes nombreux à avoir considéré cela comme une vraie délation.

D'autant qu'en nous mettant dans le même panier que les professions traitant directement des flux financiers, la profession a eu l'impression de n'être pas à sa place. Elle aimerait qu'on comprenne bien que l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes exécute un traitement de l'information et n'intervient pas sur les flux financiers. Pas toujours simple de relever d'une profession réglementée chargée de missions d'intérêt général ! [SOURCE](#)

Tracfin, la cellule antiblanchiment, voit son activité monter en flèche



Le nombre de déclarations de soupçons transmises à Tracfin en 2015 s'élève à 45.200. C'est 18% de plus qu'en 2014.

Les mesures pour lutter contre la fraude fiscale portent leurs fruits, analyse le ministère des Finances à la publication de ces nouveaux chiffres de Tracfin. Le

service de renseignement financier, qui lutte contre le blanchiment d'argent, connaît une activité particulièrement soutenue depuis 2008. L'année 2015 ne fait pas exception, avec une activité qui est montée en flèche.

En 2015, Tracfin a ainsi collecté près de 45.200 informations, principalement auprès des "professionnels déclarants" (banques, assurances, notaires ou cercles de jeux). C'est 18% de plus qu'en 2014, et 56% de plus qu'en 2013, précise le communiqué du ministère des Finances, qui attribue cette hausse non pas à une augmentation de la fraude mais à « l'arrivée à maturité des mesures de vigilance pour lutter contre la fraude fiscale » et à « la participation active des professionnels déclarants à la lutte contre le financement du terrorisme ».

10.556 enquêtes réalisées en 2015

Cette masse d'informations est ensuite analysée, et, selon les cas, la déclaration débouche sur une enquête et est transmise à la justice et à l'administration fiscale et sociale. L'an passé, 10.556 enquêtes ont ainsi été réalisées, soit une hausse de 8% par rapport à 2014.

« Une fois achevées, ces enquêtes ont débouché sur l'envoi de 448 notes à l'autorité judiciaire (-3%) et 1.187 notes aux administrations partenaires (+27%) dont 51 notes aux services de police judiciaire (+31%) », détaille le ministère des Finances.

Davantage d'enquêtes ouvertes en raison des attentats

La division de l'agence chargée de la lutte contre le financement du terrorisme a été particulièrement concernée par cette hausse d'activité, en raison des attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher en janvier, puis contre le Bataclan et le Stade de France en novembre.

Cette section, contrairement à la plupart des entités de Bercy, a vu ses effectifs augmenter, avec le recrutement d'une dizaine d'agents supplémentaires. Sur l'ensemble de l'année, ces agents ont traité 534 dossiers (soit 119 % de plus

qu'en 2014) et a transmis 179 notes d'information à la justice ou aux autres services de renseignement (soit une hausse de 130%).

La masse de travail de cette section devrait encore augmenter cette année : à partir de janvier 2016, tous les versements ou retraits en espèces de plus de 10.000 euros par mois vont lui être systématiquement signalés, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme. Enfin, selon Bercy, les transmissions d'informations vers les organismes sociaux ont elles aussi augmenté : 109 dossiers portant un soupçon de fraude aux prestations sociales ont ainsi été transmis (+31% en un an) et les enjeux financiers ont été doublés, à 69 millions d'euros contre 36 millions en 2014. 18/04/2016. [SOURCE](#)

CTRF-Immeuble Ahmed FRANCIS,
16306 Ben aknoun-ALGER

www.mf-ctrf.gov.dz

Tel : 021 59 53 10

Fax : 021 59 52 96